

Position de Roche sur ses relations avec les professionnels de santé : Roche assume pleinement d'avoir des relations de travail avec les professionnels de santé et explique pourquoi.

Le 1^{er} octobre 2017

Le décret n°2016-1939 du 28 décembre 2016, relatif à la déclaration publique d'intérêt et à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétiques destinés à l'homme entre en application au 1^{er} octobre 2017. Ainsi Roche publie le montant des avantages consentis, l'existence des contrats et l'ensemble des rémunérations ou honoraires liés à ces contrats, versés à des professionnels de santé et organismes, pour la période du premier semestre 2017.

Dans ce contexte, nous souhaitons exprimer notre position sur ces relations avec les professionnels de santé.

- La mission de Roche est de développer des médicaments qui répondent à des besoins thérapeutiques majeurs. Nous sommes convaincus que les relations avec les professionnels de santé sont indispensables à l'amélioration de la vie des patients.
Ces collaborations permettent :
 - De faire avancer la recherche ;
 - Un accès précoce aux nouvelles molécules pour des patients pour lesquels les solutions thérapeutiques disponibles sont limitées ;
 - De mieux comprendre les situations vécues au quotidien par les équipes soignantes lorsqu'elles prennent en charge les patients.
- **Ces relations de travail constituent des liens d'intérêts et NON des conflits d'intérêts.**
- Les liens d'intérêts sont déclarés par les professionnels de santé eux-mêmes aux autorités publiques. Ils sont également publiés par les entreprises du médicament sur la base de données publique : www.transparence.gouv.fr. Ainsi, tous les avantages et rémunérations perçus par un professionnel de santé à partir de 10 euros TTC sont publiés sur ce site.
- Roche a toujours été favorable à la transparence des liens d'intérêts avec les professionnels de santé dès lors que ce dispositif ne génère pas suspicion, défiance voire discrédit qui seraient contraires à l'intérêt des patients.
- Le développement d'un médicament est extrêmement encadré par les autorités de santé. Il fait appel aux compétences de l'industrie pharmaceutique tout autant qu'à celles des médecins chercheurs hospitalo-universitaires qui sont rémunérés pour la conduite des essais cliniques. En 2016, en France, nous menions plus de 300 études cliniques incluant plus de 33 600 patients.

- Nous assumons notre choix d'inviter des médecins français à des congrès scientifiques internationaux. Nous pensons que les patients français méritent d'être soignés par des médecins informés des dernières avancées de la médecine. Conscients des difficultés financières auxquelles les établissements doivent faire face, nous avons décidé de financer l'inscription à 2 congrès internationaux par an et par médecin maximum et de ne prendre que partiellement en charge les dépenses liées à l'hospitalité.
- La publication des liens d'intérêts contribue à renforcer la transparence autour des coopérations nécessaires entre l'industrie pharmaceutique et les professionnels de santé. Plus de transparence permettra une meilleure compréhension de nos métiers et des conditions dans lesquelles nous les exerçons.
- La mise au point de nos médicaments fait appel à des expertises scientifiques pointues. C'est pourquoi nous travaillons avec les plus grands spécialistes des maladies que nous cherchons à combattre. Au regard de ces critères d'exigence, ces médecins chercheurs sont relativement peu nombreux et nous sommes amenés à travailler souvent avec certains d'entre eux, d'où des montants cumulés qui peuvent sembler parfois importants. Nous sommes déterminés à contrôler tout cumul important. C'est pourquoi le Comité Ethique & Compliance de Roche a mis en place, en plus des obligations légales, un dispositif de suivi des rémunérations versées aux médecins avec lesquels nous travaillons. Un système d'alerte se déclenche dès lors que l'on atteint certains seuils. Chaque situation est alors analysée par la Direction Générale, afin de mettre en perspective l'intérêt des missions confiées et la protection de l'indépendance du médecin.
- Au-delà du respect des réglementations en vigueur, Roche a transformé ses pratiques depuis de nombreuses années pour garantir des relations saines avec les professionnels de santé. Nous avons ainsi :
 - Séparé clairement les activités commerciales et médicales ;
 - Créé notre Comité Ethique et Compliance ;
 - Renforcé le niveau d'exigence de notre code de conduite par de nouvelles règles internes visant à prévenir, détecter et résoudre toutes défaillances. Le respect de ce code de conduite éthique est une obligation pour chaque collaborateur du Groupe Roche dans le monde.
- Nous sommes fiers de la confiance que les professionnels de santé nous accordent en travaillant au développement de nos médicaments. C'est grâce à ces collaborations que nous faisons progresser nos connaissances respectives et la médecine, pour les patients.